

Remboursement ecole

Par **AM0110**, le **08/01/2016** à **22:35**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'essaie de trouver une solution à mon problème. Je m'explique :

Je suis inscrite depuis octobre 2015 dans une école de commerce privée hors contrat. Seulement, j'ai été malade plusieurs fois dans l'année, des maladies m'empêchant d'aller en cours. Aujourd'hui, l'école me met la pression pour que je rattrape ces cours. Sauf que, par leur faute, je suis obligée de cumuler 2 jobs pour vivre et n'ai donc pas le temps de rattraper à l'école, mes camarades me donnent les cours. Mais aujourd'hui j'en peux plus de cette pression et je veux quitter cette école et recommencer mon bts à la rentrée dans une autre école. Seulement, j'ai versé un chèque de 4700€ à cette école et n'ai aucun document, ou contrat. Pensez-vous qu'ils doivent me rembourser si j'arrête ? Au pro rata des mois ou je n'irai pas ?

Merci d'avance pour vos réponses